

**EVALUATION EXTERNE FINALE DU PROJET
RECORDE**

**« RENFORCEMENT DES CAPACITES DES OSC POUR
LE RESPECT DES DROITS DE L'ENFANT »
(MALI -BURKINA FASO)**

450 Ep SOSVE

RESUME EXECUTIF

20 mars 2020

Nicolas RIVIERE

Mariame BANCE

Souleymane DEMBELE

Informations sur le projet et l'évaluation

Titre du projet	RECORDE - Renforcement des Capacités des OSC pour le Respect des Droits de l'Enfant
Numéro de référence	M055 14 FR FSP AFD BF-ML
Zone d'intervention communautés	Mali (sites de Sanankoroba et Kita _ 11 ciblées) Burkina Faso (sites de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso_ 4 communautés ciblées)
Budget	1 437 062 € (dont 500 000 € de l'AFD et 250 000 € de Monaco)
Période d'exécution	01 janvier 2017–31 décembre 2019 (+ 6 mois d'extension au Mali avec financement de Monaco)
Type d'évaluation	Evaluation externe finale
Date de l'évaluation (mission terrain)	27 septembre - 16 octobre 2019
Nom de l'évaluateur (chef de mission)	Nicolas RIVIERE nicolas.riviere10@gmail.com
Nom des évaluateurs	Mariame BANCE (bamcemariam2003@gmail.com) Souleymane DEMBELE (souleymane1511@yahoo.fr)

Remerciements

Les consultants tiennent à remercier les responsables et les équipes de SOS Villages d'Enfants France, SOS Villages d'Enfants Mali et SOS Villages d'Enfants Burkina Faso, le chef de projet RECORDE, et l'ensemble des partenaires, pour leur accueil amical, l'excellente organisation des visites terrain et rencontres, et leur soutien et discussions constructives. Nos remerciements vont vers tous les participants interviewés, enfants et adultes, pour leur hospitalité, temps et bienveillance.

Liste des sigles et abréviations

AGR	Activité Génératrice de Revenus
AVEC	Association Villageoise d'Epargne et de Crédit
AN	Association Nationale
BIR	Bureau International Régional de SOS Villages d'Enfants International basé à Dakar
BF	Burkina Faso
CAD	Comité d'Aide au Développement
CCPE	Cellule Communautaire de la Protection de l'Enfant
CESCOM	Centre de Santé Communautaire
CIDE	Convention Internationale des Droits de l'Enfant
CNPRF	Coordinateur National PRF
DPFSNFAH	Direction Provinciale de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille et de l'Action Humanitaire
FP	Formation Professionnelle
GCP	Gestion de Cycle de Projet
GTPE	Groupe de Travail sur la Protection de l'Enfance
GVEC	Groupe Villageois d'Epargne et de Crédit
IEC	Information, Education et Communication
IOV	Indicateur Objectivement Vérifiable
OBC	Organisation à Base Communautaire
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PACOPE	Programme d'Accompagnement des Communautés pour la Protection de l'Enfant
PDB	Programme Data Base
PDF	Plan de Développement de la Famille
PE	Protection de l'Enfant
PEC	Prise En Charge
PRF	Programme de Renforcement de la Famille
STD	Services Techniques Déconcentrés
VAEN	Violence, Abus, Exploitation et Négligence
VAD	Visite à domicile
VE	Village d'Enfants

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce document est une synthèse des principales observations, conclusions et recommandations résultant de la mission d'évaluation finale du projet triennal RECORDE « Renforcement des Capacités des OSC pour le Respect des Droits de l'enfant ». L'évaluation vise à analyser sous toutes ses formes et aspects (suivant notamment les critères de pertinence, efficacité, impact et durabilité) la réussite du projet et à envisager de nouvelles perspectives.

Le projet RECORDE, cofinancé par l'Agence Française de Développement (AFD) et le Gouvernement Princier de Monaco, est mis en œuvre du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019. L'ONG SOS Villages d'Enfants France cofinance le projet et est signataire des conventions de financement avec les deux bailleurs. Au Burkina-Faso et au Mali, la mise en œuvre du projet et l'exécution des activités sont déléguées aux Associations Nationales SOS Villages d'Enfants Mali et Burkina Faso.

RECORDE s'inscrit dans la démarche des Programmes de Renforcement de la Famille (PRF) développé depuis 2004 par SOS Villages d'Enfants afin d'assurer aux enfants un environnement protecteur et stable au sein de leur famille et communauté et de prévenir les ruptures familiales. Le projet est mis en œuvre sur 4 sites, 2 au Mali et 2 au Burkina Faso et couvre 13 localités et communautés rurales et péri-urbaines. Il cible directement 386 « familles PRF » et 1658 enfants vivants dans ces familles.

Le projet est structuré suivant son cadre logique en 3 objectifs spécifiques et 1 résultat transversal :

OS1 : Les enfants des localités sont mieux protégés, leurs droits sont connus et promus

OS2 : Le risque de perte de prise en charge familiale est prévenu, les enfants du groupe-cible spécifique grandissent dans un environnement protecteur et affectueux

OS3 : Les enfants du groupe-cible spécifique et leurs tuteurs accèdent à la sécurité alimentaire, à des conditions de vie satisfaisantes et aux services sociaux de base via une situation économique stable et viable.

Résultat RT4 : Les OSC conduisent seules et ensemble des activités, répondant aux besoins locaux de protection de l'enfance et de promotion des droits de l'enfant.

La mission d'évaluation a été réalisée par un consultant international chef de mission, une consultante Burkinabée et un consultant Malien. La collecte de données primaires sur le terrain a été menée sur l'ensemble des 4 sites et 13 localités d'intervention suivant deux processus distincts et complémentaires : i) rencontres individuelles ou en groupe (selon une démarche et des méthodes qualitatives et participatives) avec une grande variété de personnes, groupes et institutions impliquées dans la mise en œuvre du projet ; ii) travail d'enquête auprès d'un échantillon de 16% (63 tuteurs-rices et 60 enfants interviewés distinctement) des familles appuyées spécifiquement à travers les Objectifs OS 2 et 3.

L'analyse quantitative (sur la base des chiffres fournis par le projet) de l'efficacité de RECORDE est satisfaisante. La grande majeure partie des activités avait été exécutée au moment du passage de l'évaluation 3 mois avant le terme du projet. Cela souligne les efforts (à tous les niveaux) et le sérieux avec lesquels le projet et les activités ont été mis en œuvre sur le terrain. La qualité des réalisations, suivant l'analyse de l'évaluation externe, est variable suivant les activités menées (Cf. analyse par composante du projet plus bas et dans le corps du rapport). Certaines activités, certes réalisées sur un plan comptable, sont affectées dans leurs résultats par certains facteurs dont les principaux sont résumés ici : i) manque de pertinence dans les méthodologies ou modes d'exécution choisis ; ii) sous-effectif et manque de préparation et de formation du personnel terrain pour accompagner avec précision la mise en œuvre des activités ; iii) retards et manque de temps dans la phase d'exécution et de consolidation (ou accompagnement post réalisation) ; iv) manque de moyens budgétaires.

De la même façon, il est difficile de porter un jugement global sur la pérennité du projet. Cela varie d'une activité à une autre. Certaines activités comme les AGR collectives (sites maraichers) et les

mutuelles de santé et l'ensemble des entités communautaires créées ou soutenues par RECORDE ont besoin des derniers mois du projet et de l'année 2020 (post projet) pour consolider les acquis.

Après une première partie de projet difficile, la coordination opérationnelle sur le terrain et l'appui technique et méthodologique aux équipes locales en place dans les 4 sites d'interventions se sont améliorés et ont pu être menés de façon satisfaisante dans les derniers 18 mois de RECORDE. Le modèle global d'organisation du projet autour des 4 partenaires SOS VE et de personnes référentes à différents niveaux est jugé comme bon. Son opérationnalisation sur certains aspects sont questionnés, amenant notamment une trop grande dispersion et confusion dans les responsabilités et un manque de décentralisation au niveau du terrain et des 2 Associations Nationales SOS VE Mali et Burkina Faso.

En complément de ces considérations générales, le résumé donne dans les paragraphes suivantes une analyse synthétique des réalisations et résultats pour les 4 grands objectifs et axes d'intervention du projet RECORDE.

■ **Mobilisation des communautés et sensibilisation aux droits des enfants (OS1)**

Constats :

Cet objectif N°1 de RECORDE concerne des actions générales au niveau des communautés ciblées de protection, de sensibilisation et de plaidoyer (local) en faveur des droits des enfants.

Les sites ont tous mené des actions de sensibilisation de proximité dans les villages cibles, organisé des événements (à l'occasion des journées internationales de l'enfant africain et des droits de l'enfant) et animé des émissions radiophoniques. Les actions sont sensiblement variables d'un site à un autre en fonction des publics cibles, des personnes impliquées, des méthodes et outils IEC (Information Education Communication) utilisés. L'évolution des comportements en rapport au respect des droits des enfants suivant les témoignages recueillis concernent notamment : i) Forte baisse voire arrêt des mariages précoces des jeunes filles ; ii) Augmentation des soins aux enfants (protection sous moustiquaire...) et de l'attention aux maladies qu'ils peuvent contracter ; iii) Plus d'encadrement aux enfants sur leurs activités extérieures ; iv) Baisse du travail des enfants ; v) Baisse significative de la maltraitance et violence aux enfants et hausse simultanément des pratiques d'écoute et de dialogue.

Si les comités de Protection de l'Enfance (PE) et clubs d'enfants de type communautaire ont été créés dans des bonnes conditions, l'analyse de la connaissance et reconnaissance de ces instances par les populations locales montre un problème d'efficacité. Alors que les comités de protection de l'enfance ont été créés essentiellement pour le besoin de signalement de cas de maltraitance¹, l'évaluation note que seulement 9% des gens interrogés (adultes et enfants) citent le comité de protection de l'enfance comme solution à laquelle il ferait appel s'il était témoin d'une situation de non-respect des droits de l'enfant. Le dynamisme des clubs d'enfants et l'étendue de leurs actions auprès des enfants de leur communauté d'implantation sont questionnés quand seulement 10 % des enfants interrogés déclarent avoir été bénéficiaires de leurs activités. L'ancrage de la part de ces comités PE dans leur environnement institutionnel et la collaboration avec les acteurs de la protection de l'enfance sont variables d'un pays à un autre. La situation est très satisfaisante au Burkina Faso. Le site de Bobo Dioulasso est un bon exemple d'une synergie d'action réussie entre d'un côté, ce mécanisme communautaire qu'est le comité PE, et de l'autre les acteurs locaux et le système de la PE.

L'activité de plaidoyer local est une expérience originale et pratique pour mobiliser et guider les communautés/populations dans des actions auprès de responsables locaux/décideurs publics et pour apporter un changement qui les dépasse et qui ne peut pas être opéré (totalement) à leur niveau. Elle a été bien menée et amène des résultats intéressants dans 2 sites sur 4. Au-delà de résultats tangibles des actions menées, c'est une expérience positive pour les communautés et personnes impliquées de savoir

¹ Leur création sous l'initiative d'ONG est d'autre part favorisée et soutenue par les services officiels de la protection de l'enfance en réponse à un déficit de signalement par les systèmes traditionnels (chef du village ou autorités locales, gendarmerie/police...).

qu'une action concertée et bien menée est possible pour changer localement des pratiques et donner des orientations positives aux politiques des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'Etat.

Recommandations² :

- Développer une vision et intervention PE plus large que le cadre communautaire avec une implication et collaboration fortes avec les acteurs de la protection de l'enfance et notamment les services locaux du Ministère de tutelle ; Engager des actions au niveau territorial / communal comme un prolongement de RECORDE et de la méthodologie actuelle.
- Poursuivre l'expérience du plaidoyer local à des échelles plus larges (niveau communal / territorial).
- Diversifier et multiplier les méthodes et outils IEC de sensibilisation aux droits des enfants en favorisant ceux qui sont interactifs, imagés, ludiques.
- Renforcer les moyens, les rôles (protection + sensibilisation + plaidoyer) et les actions dans le cadre de l'approche communautaire du comité de protection de l'enfance, en tant qu'instance garante de la question des droits des enfants au sein de la communauté ; et les faire reconnaître et les adosser au système de la PE en place.
- Renforcer les actions éducatives en direction des enfants et jeunes et leur donner les moyens d'être acteurs au sein de leur communauté en dynamisant notamment les clubs d'enfants.

■ **Accompagnement et autonomisation de familles (OS2)**

Constats :

L'objectif OS2 s'intéresse spécifiquement aux 386 familles identifiées à risque dans les communautés d'intervention dans lesquelles les enfants sont menacés de perdre la prise en charge parentale. Cet objectif vise à renforcer les capacités parentales en matière de soins et d'éducation à leurs enfants, afin d'apporter un cadre de vie protecteur et affectueux et de les maintenir dans la cellule familiale.

Le processus d'accompagnement s'appuie sur des procédures et des outils mis à disposition des équipes terrain. L'évaluation note cependant que ces processus et outils sont par certains aspects (format et récurrence) trop complexes et utilisés par des gens insuffisamment formés, et ne servent pas de ce fait autant que voulu la démarche de concertation, responsabilisation et planification avec le bénéficiaire. Malgré cela, les tuteurs-rices accompagnés expriment un haut niveau de satisfaction sur la nature (couverture des besoins) et la qualité de l'appui proposé par RECORDE. On note en même temps qu'un nombre important de ces mêmes personnes (43 %) déclare que leur Plan de Développement de la Famille (PDF), outil central de planification de d'accompagnement, n'est accompli au terme de ce projet que partiellement (contre 51 % pour « totalement » et 6% pour « peu ou pas »). Au Burkina Faso, les répondant(e)s non satisfaits mettent en avant des promesses non tenues (ou non arrivées encore) tandis qu'au Mali, ils expriment un certain découragement qui montre que la situation à leur niveau ne bouge pas malgré les aides.

Le travail de renforcement des connaissances et compétences parentales auprès des familles PRF à travers des causeries-débats, des formations et conseils particuliers dans le cadre des visites à domicile autour des thèmes « développement psychosocial de l'enfant et relations parents-enfants » et « développement physique et protection de l'enfant » a été bien mené. Les 63 tuteurs-rices interrogés dans le cadre de l'enquête réalisée dans le cadre de l'évaluation attestent de changements importants dans leurs méthodes éducatives (hausse de l'écoute et des soins/attentions aux enfants ; baisse des brutalités et augmentation du conseil et du dialogue). Les 60 enfants interrogés confirment ces dires !

² Les recommandations indiquées dans ce résumé ne sont qu'une sélection et synthèse des recommandations issues du rapport complet. Elles concernent essentiellement un futur projet dans le prolongement de l'expérience du projet RECORDE mais le rapport complet donne aussi des recommandations pour un travail de consolidation des activités et acquis de RECORDE.

La conviction de l'évaluation est que l'impact du projet sur ces familles est profond et large en matière d'accès aux droits des enfants dans les familles concernées. La sortie de la grande précarité est effective pour beaucoup de familles. Concernant l'autonomie, les témoignages et analyses internes du projet montrent des évolutions intéressantes. L'enquête auprès des tuteurs-rices montrent que 80 % d'entre eux sont confiants qu'ils pourront prendre la relève et payer pour les besoins essentiels de leurs enfants au terme du projet.

Recommandations :

- Statuer sur le cas des familles indigentes et très pauvres et leur place dans le cadre du PRF, et adapter le travail d'accompagnement pour ces types de familles (OS2 et OS3).
- Rationaliser la méthode et les outils d'accompagnement des familles PRF (fiche d'évaluation, PDF) en mettant au cœur de cette révision la question du travail d'animation et de dialogue mené par le travailleur social (issu du projet) en direction des tuteurs-rices et enfants
- Renforcer les actions spécifiques en direction des enfants (Visites à domicile, causeries entre enfants, activités des clubs d'enfant...)

■ **Renforcement économique des familles et des communautés (OS3)**

Constats :

L'OS3 cherche à améliorer de façon structurelle la situation économique et les conditions de vie des (386) familles PRF accompagnées et est en cela le complément de l'objectif N°2. La question de l'autonomie est fortement liée au facteur économique et aux sources de revenus des familles.

La mise en place des Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC) est l'activité la plus impactante pour l'amélioration de l'autonomie d'une grande majorité des familles (qui sont devenues membres). 92 % des femmes / ménages répondants ont dit que leur participation à une AVEC a amélioré grandement la situation de leur foyer sur un plan économique / financier. Le système AVEC apporte la culture de l'épargne et de la gestion financière et un certain esprit d'entrepreneuriat au niveau des femmes. Une plus grande facilité de crédit est une condition nécessaire mais semble insuffisante pour la mise en place ou la dynamisation d'AGR porteuses / générant des revenus. On observe dans le cas de RECORDE que la capacité à entreprendre et à créer la différence dans leur business reste faible chez une majorité de tuteurs et tutrices, ne leur permettant pas de développer des AGR ambitieuses et rentables. Les AGR collectives, sur des filières porteuses et avec l'apport d'investissement de l'extérieur, doivent permettre de faire cette différence en termes de rentabilité. Au niveau des AGR collectives planifiées (réalisation de 10 périmètres maraichers et d'une ferme avicole), le site de Sanankoroba a pris du retard et la réalisation des 5 périmètres maraichers n'était pas achevée au moment du passage de l'évaluation. 3 périmètres maraichers rencontrent d'autre part des problèmes techniques (système d'adduction d'eau) post installation et ne sont pas opérationnels en saison sèche. Les 2 périmètres maraichers et la ferme avicole sont opérationnels à ce stade et donnent des résultats encourageants sur le ou les premiers cycles de production. Le recul sur l'impact de ces AGR sur les ménages producteurs / participants est encore trop faible. La difficile consolidation technique et managériale de ces AGR collectives est un enjeu essentiel pour l'après RECORDE. Les mesures d'accompagnement (soutiens matériels temporaires ; alphabétisation ; formations et appuis personnalisés en gestion et techniques de production) au renforcement économique des familles PRF sont jugées comme bénéfiques.

L'évaluation montre à travers les témoignages d'enfants et de tuteurs-rices que l'amélioration structurelle des conditions de vie dans les ménages PRF a des liens directs avec un meilleur accès aux droits des enfants (alimentation, santé, scolarité, santé...) nécessitant des ressources financières.

L'OS3 vise aussi à donner la capacité à la communauté et aux Organisations à Base Communautaire (OBC) à travers des ressources financières générées de continuer à faire vivre les mécanismes et instances communautaires créés dans le cadre de RECORDE et d'assister les enfants des familles les plus pauvres (familles « indigentes ») à travers la mise en place d'un système social communautaire. En cette fin de projet RECORDE, les systèmes de soutien social communautaire émergent et se mettent en

place, en lien avec des AGR collectives gérées par les OBC qui ont commencé dans certaines localités à générer des bénéfices et argent pour la caisse. Certaines OBC savent aussi mobiliser d'autres sources avec des contributions en nature ou en argent d'AVEC ou de dons d'entreprises mécènes ou des services sociaux. Son émergence est récente et un travail de consolidation est nécessaire sur l'année 2020, ce qui est prévu par SOS Villages d'Enfants sur fonds privés (ainsi qu'institutionnels au Mali).

Recommandations :

- Accompagner les 11 OBC concernées par les AGR collectives pendant la saison maraîchère 19/20 dans la mise en place et l'utilisation des outils de gestion nécessaires et la consolidation technique des installations.
- Finir l'appui matériel et la mise en place des AGR (individuelles et collectives) dans la première moitié du projet afin d'accompagner sur un temps minimum de 12 mois (par des formations et coaching d'ordre managérial et technique) les familles et structures bénéficiaires dans la montée en puissance et la consolidation de leurs business ; cesser tout appui matériel ou financier à 100 % et demander une contribution aux bénéficiaires dans une valorisation du lien AVEC-AGR
- Améliorer la qualité de l'appui-conseil personnalisé aux porteurs de projet en tant que groupe ou individu ; accentuer les visites et actions d'échange entre les individus et groupes ;
- Généraliser / systématiser le suivi des revenus et de leurs utilisations et l'intégrer à l'outil « échelle de progrès » de SOS VE.

■ **Renforcement des capacités et transfert de compétences aux OSC/OBC (RT4)**

Constats :

L'amélioration de la situation des enfants dans les communautés cibles repose dans RECORDE sur un principe de développement local et communautaire. L'intervention cherche à mobiliser et valoriser les forces vives et ressources locales et renforcer les initiatives existantes et capacités des structures / Organisations de la Société Civile existantes au sein de la communauté.

L'approche communautaire telle que développée par RECORDE présente des atouts sur lesquels il faut s'appuyer dans le futur. Elle doit aussi évoluer fortement et être selon l'évaluation moins modélisée et stéréotypée suivant ce principe directeur actuel de travail avec une OBC/OSC qui porte toutes les activités du projet dans la communauté. Ces choix doivent être davantage le reflet d'une réalité, de forces vives et d'acteurs en présence et de choix discutés, compris et acceptés en profondeur par les communautés.

La stratégie de renforcement des capacités (organisationnelles et institutionnelles) des *organisations à base communautaire* manque de clarté et d'adaptation aux capacités et réalités spécifiques de ces OBC, et les équipes terrain ne sont pas assez préparées et formées à cela. Les organisations communautaires renforcées conservent une structure associative fragile et un fonctionnement très empirique et peu transparent. Cela montre que le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles n'a pas été très efficace dans ce projet. A l'inverse, le renforcement des capacités opérationnelles en lien avec le domaine de la protection de l'enfance et des activités créées (suivi et appui à la mise en place d'AVEC, gestion des AGR collectives ; gestion du système social communautaire) par le projet est jugé comme satisfaisant. Les OBC visitées montrent aujourd'hui des signes réels (et variables suivant les organisations) de dynamisme et de compétences opérationnelles sur certains aspects importants de durabilité du projet. La présence toujours actuelle du projet qui amène à travers les équipes terrain encore beaucoup d'impulsions et d'initiatives est aussi une réalité. Si ces OBC maintiennent par elles-mêmes un même niveau de dynamisme et qu'elles ne sont pas confrontées à des difficultés internes (départs de volontaires, dissensions, conflits ...) fragilisant leur existence et fonctionnement, elles devraient à travers quelques membres actifs et volontaires *être en capacité de répondre, en partie, aux besoins locaux en matière de protection de l'enfance et de soutenir les familles les plus vulnérables* (libellé du résultat RT4).

Recommandations :

- Adapter et « flexibiliser » le modèle d'approche et d'organisation communautaire en matière de renforcement des OSC et de mise en place d'instances et mécanismes communautaires ; faire ces choix en fonction des OSC existantes et autres forces vives en présence et en fonction des souhaits véritables des communautés ;
- Mettre au cœur de la démarche dès le départ et de façon concrète (avec les communautés et leurs leaders) la question de la mobilisation communautaire et de l'engagement citoyen ;
- Mettre davantage les femmes des communautés cibles (sans ostraciser et déresponsabiliser les hommes) dans la prise d'initiative et dans le leadership des démarches et mécanismes communautaires initiés et accompagnés par le projet ; voir comment le rôle des AVEC peut être élargi sur la base de l'expérience de RECORDE ;
- Redéfinir (sur la base d'une capitalisation des expériences de RECORDE) les conditions du partenariat et du travail entre le projet et les communautés et les bénéficiaires pour favoriser leur prise d'initiative et appropriation.